

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 février 2014 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt et un février deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Pascaline BIDOUNG à Christophe BERTUCAT, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Havva ISIK, Carole COURTIAL

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Madame Odile SAUGUES quitte la séance pendant le débat sur la question n° 2.

Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 3.

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.

Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.

Rapport N° 55

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE À LA DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE, DE L'ORGANISATION ET DE LA QUALITÉ DE GESTION

Un poste d'attaché territorial, chef de projet du système d'information et de gestion à la DICOQ, est pourvu par un agent contractuel depuis le 01/03/2008, les appels à candidatures pour pourvoir ce poste par un agent titulaire s'étant révélés infructueux. Un premier contrat de 3 ans a été établi du 01/03/2008 au 28/02/2011, puis renouvelé pour une période de 3 ans, du 29/02/2011 au 28/02/2014.

La Loi 2005-843 du 26 juillet 2005 modifiée et notamment son article 15-1 encadre strictement les conditions de renouvellement des contrats à durée déterminée. Ainsi, les agents contractuels engagés au titre de l'article 3-3 (anciennement 3 al.5) de la loi 84-53 modifiée ne peuvent voir la durée de leurs CDD successifs excéder 6 ans. Si la collectivité souhaite reconduire l'engagement de l'agent, ce ne peut être alors que sous la forme d'un contrat à durée indéterminée.

Aussi, afin de poursuivre la mission d'attaché territorial chef de projet du système d'information et de gestion indispensable à notre collectivité, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de recruter cet agent contractuel en CDI, à compter du 1^{er} mars 2014.

Les missions, le profil exigé ainsi que le cadre d'emplois de référence sont précisés dans le tableau ci-joint.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges pour cet agent contractuel sont prévus au budget 2014.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 03 mars 2014

**Pour le Maire et par Délégation,
L'Adjoint**

Alain BARDOT

DESIGNATION	CATEGORIE	DUREE	CADRE D'EMPLOIS DE RÉFÉRENCE
<p><u>Fonctions</u> : chef de projet système d'information et de gestion</p> <p><u>Missions</u> :</p> <p>Chargé de l'administration du système d'information de gestion des services, de l'évolution du système de gestion en fonction des orientations données et de l'analyse des tableaux de bord.</p> <p><u>Profil</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en informatique ou en finances publiques, - Maitrise des méthodes d'analyse et de gestion de projet et des outils techniques de requêtage et d'extractions de données. 	A	Indéterminée	Cadre d'emplois des attachés territoriaux

